



## OPTION CHANT CHORAL FICHE D'INSCRIPTION Année 2022-2023



Le collège Raymond POINCARÉ propose aux élèves des 4 niveaux une option CHANT CHORAL à raison d'une heure par semaine.

L'enseignement facultatif de chant choral est une pratique artistique collective organisée en projet annuel aboutissant à plusieurs concerts chaque année. Cette pratique s'appuie sur la motivation et l'engagement des élèves et des familles dans le projet. La chorale est inter-niveaux puisqu'elle regroupe des élèves des cycles 3 et 4. Cet enseignement est évalué par compétence et valorisé au DNB comme tout enseignement facultatif. Les inscriptions sont renouvelées chaque année.



**Les élèves ne peuvent suivre qu'une seule option complémentaire par année.**

**Néanmoins, un élève ayant choisi une autre option complémentaire (LATIN, GREC, Option LCE ANGLAIS EURO) peut demander son inscription en Option CHANT CHORAL qui sera acceptée selon la faisabilité de son emploi du temps.**

**La section sportive FOOTBALL FÉMININ n'est compatible avec aucune autre option complémentaire.**

La capacité d'accueil de l'option CHANT CHORAL est limitée.

En cas d'un trop grand nombre de demandes, une sélection sera effectuée selon les dossiers des élèves.

---

### COUPON-RÉPONSE d'inscription à l'option CHANT CHORAL pour la rentrée scolaire 2022-2023

Je soussigné(e), -----responsable de l'enfant -----,  
scolarisé (e) en classe de -----en 2021-2022,  
sollicite pour l'année 2022-2023, son inscription en:

- Option CHANT CHORAL– 1 heure par semaine** (pour les élèves non-inscrits en section sportive FOOTBALL FÉMININ)

Date :

Signature du responsable de l'élève :

VISA et date RÉCEPTION COLLÈGE :



## OPTION CHANT CHORAL ENGAGEMENT de la famille et de l'élève



**NOM :**

**PRÉNOM :**

Je soussigné(e), .....

Madame/Monsieur .....

et l'élève.....

attestent avoir été informés que :

- ✓ Le choix de l'option CHANT CHORAL engage l'élève pour l'année scolaire 2022-2023.
- ✓ La présence de l'élève lors des manifestations prévues (3 concerts environ) pour l'option CHANT CHORAL est indispensable (3 répétitions dont 2 mercredis matin et un samedi jusqu'à 15h00).
- ✓ L'horaire hebdomadaire est de 1 heure par semaine.

A Versailles, le.....,

**Signature de l'élève :**

**Signature du (des) responsable(s) légal (aux) :**